



PRCM
FORUM RÉGIONAL
MARIN ET CÔTIER

12^e édition



Ministère de
l'Environnement et
du Développement
durable

Déclaration de Nouakchott

relative aux engagements politiques pour accélérer la mise en œuvre de l'Accord BBNJ et de l'objectif 30x30 de Kunming-Montréal en Afrique de l'Ouest

Nous, participants, comprenant des Ministres, des partenaires techniques et financiers, des institutions régionales, réunis à Nouakchott le 27/04/2026 à l'occasion de la Table ronde de haut niveau sur le thème « Engagements politiques pour accélérer la mise en œuvre de l'Accord BBNJ et de l'objectif 30x30 de Kunming-Montréal en Afrique de l'Ouest », organisée en marge de la 12^{ème} édition du Forum régional marin et côtier (FOMACO) du PRCM, tenue à Nouakchott du 27 au 31 avril 2026 ;

Considérant que cette Table ronde de haut niveau constitue un espace stratégique de dialogue politique destiné à susciter des engagements concrets, progressifs et mesurables des États ouest-africains en faveur de la conservation et de l'utilisation durable des océans ;

Rappelant la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (CNUDM), ainsi que l'adoption de l'Accord sur la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (Accord BBNJ) ;

Réaffirmant les objectifs et principes de la Convention sur la diversité biologique, notamment la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques ;

Reconnaissant que l'Afrique de l'Ouest joue un rôle stratégique dans la gouvernance régionale et mondiale des océans, en particulier pour la conservation de la biodiversité marine, la résilience climatique, la sécurité alimentaire, l'emploi et le bien-être des populations ;

Conscients de l'urgence à agir face aux pressions croissantes d'origine anthropique et climatique qui affectent les écosystèmes marins et côtiers d'Afrique de l'Ouest, notamment la surpêche, les pratiques non durables, la pollution, la dégradation des habitats, l'intensification des usages du littoral et les impacts du changement climatique ;

Réaffirmant notre attachement à des processus transparents, guidés par l'intérêt général, l'intégrité institutionnelle, l'impartialité, le principe de précaution, l'équité, la participation et les meilleures connaissances scientifiques disponibles, y compris les savoirs locaux et traditionnels ;

Conscients que l'appropriation, l'intégration et la mise en œuvre du BBNJ et de l'objectif 30x30 dans les stratégies nationales et régionales exigent un leadership politique soutenu, une coopération renforcée et des moyens adaptés ;

Soulignant le rôle essentiel des États, des organisations régionales, des parlements, de la société civile, de la communauté scientifique, des communautés locales, des femmes, des jeunes et des partenaires au développement dans la mise en œuvre effective des engagements internationaux relatifs à la biodiversité marine et côtière ;

Réaffirmons notre volonté commune d'œuvrer pour une gestion durable, inclusive, fondée sur la science et équitable des océans, et convenons des engagements politiques ci-après :

1. Accord BBNJ

- Nous entendons poursuivre, dans le respect de nos procédures nationales et de nos mandats respectifs, les démarches appropriées afin de favoriser l'appropriation et la mise en œuvre progressive de l'Accord BBNJ.
- Nous encourageons la poursuite des procédures nationales relatives à la ratification de l'Accord BBNJ, conformément aux contextes et calendriers propres à chaque État.
- Nous encourageons, selon les besoins et lorsque cela est pertinent, la conduite ou l'actualisation d'analyses des écarts juridiques, institutionnels et techniques liées à la mise en œuvre de l'Accord BBNJ, y compris des évaluations d'impact environnemental, des outils de gestion par zone, du renforcement des capacités et du transfert de technologies marines.
- Nous encourageons, conformément aux cadres nationaux, le renforcement des points focaux et des mécanismes de coordination utiles au suivi de l'Accord BBNJ et à son articulation avec les cadres régionaux compétents.

2. Objectif 30x30

- Nous soutenons, dans le cadre d'une vision concertée fondée sur les meilleures connaissances disponibles, les efforts visant à renforcer la création, l'extension, la gestion efficace et la connectivité écologique des aires marines protégées (AMP) et des autres mesures efficaces de conservation par zone (AMCEZ), conformément à la cible 3 du Cadre mondial de Kunming-Montréal.
- Nous encourageons, selon les contextes nationaux, l'actualisation et l'alignement progressifs des stratégies et des plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB), ainsi que des cadres législatifs et réglementaires pertinents, afin de mieux prendre en compte les dispositions de l'Accord BBNJ et les contributions nationales à l'objectif 30x30.
- Nous soulignons l'importance de veiller à ce que la création, l'extension et la gestion des AMP et des AMCEZ tiennent compte des droits, des moyens de subsistance, de l'accès aux ressources et de la sécurité alimentaire des communautés côtières, notamment des acteurs de la pêche artisanale, et favorisent, autant que possible, un partage juste et équitable des avantages liés à l'utilisation durable des ressources marines.

3. Dialogue stratégique sur la gestion durable des océans

- Nous soutenons le renforcement progressif d'un cadre régional de dialogue politique sur les océans associant les gouvernements, les organisations régionales, les parlements, la société civile, la communauté scientifique et les partenaires internationaux, afin de promouvoir une gouvernance océanique fondée sur la précaution, la science, l'équité, la transparence et la participation.
- Nous soutenons la ratification par les états des protocoles additionnels de la Convention d'Abidjan comme cadre légal régional d'harmonisation des politiques en matière de gestion durable des notamment les trois crises planétaires que sont la perte de biodiversité, les changements climatiques et la pollution aussi bien des sources terrestres que marines.

4. Coopération régionale et internationale

- Nous encourageons le renforcement de la coopération régionale et internationale en faveur de la mise en œuvre concertée de l'Accord BBNJ et de l'objectif 30x30, notamment au sein des organisations régionales et sous-régionales compétentes.

- Nous encourageons, selon les priorités régionales, la définition de priorités communes, le partage de données et d'informations scientifiques, le renforcement des capacités, ainsi que la coopération en matière de surveillance, de contrôle et d'application des mesures de conservation et de gestion durable des océans et de leurs ressources.
- Nous encourageons la Convention d'Abidjan à accélérer l'élaboration et l'adoption du protocole additionnel sur les AMP pour en faire un outil de gouvernance et d'harmonisation des politiques nationales et régionales sur les AMP et les AMCEZ ; ce qui contribuerait à la mise en œuvre et à l'atteinte des objectifs de l'Accord BBNJ et de l'objectif 30x30.

5. Sciences, connaissances et innovation

- Nous nous engageons à promouvoir les sciences de la mer, les données ouvertes et interopérables, les connaissances traditionnelles et les savoirs endogènes, ainsi que l'innovation, afin d'éclairer la prise de décision et d'améliorer l'efficacité des politiques publiques.
- Nous soutenons le renforcement des capacités scientifiques, techniques et institutionnelles des universités, centres de recherche, administrations et organisations de la région, en appui à la mise en œuvre de l'Accord BBNJ et aux efforts liés à l'objectif 30x30.

6. Financement et partenariats

- Nous appelons à une mobilisation renforcée de l'appui international, y compris des ressources financières publiques et privées, ainsi qu'au développement de partenariats stratégiques pour soutenir la conservation et l'utilisation durable des océans en Afrique de l'Ouest.
- Nous encourageons l'exploration coordonnée de mécanismes de financement innovants, notamment les obligations bleues, les fonds fiduciaires de conservation, les échanges dette-nature et d'autres instruments adaptés aux priorités régionales.
- Nous encourageons l'identification, la réorientation progressive ou l'élimination des subventions néfastes à la biodiversité marine, conformément aux cadres nationaux et internationaux pertinents.

7. Mise en œuvre de la Déclaration

- Nous soutenons, selon une approche participative, la poursuite de travaux visant à préciser les modalités d'opérationnalisation des engagements de la présente Déclaration, y compris, le cas échéant, à travers une feuille d'orientation stratégique régionale assortie de priorités indicatives et d'éléments de suivi.
- Nous encourageons l'examen, en concertation avec les parties prenantes concernées, d'options visant à structurer un dispositif de suivi adapté, souple et évolutif, en fonction des priorités retenues.
- Nous invitons les partenaires techniques et financiers à continuer d'accompagner, dans la durée, les efforts des États et des institutions régionales en appui à la mise en œuvre progressive des orientations issues de la présente Déclaration.



Fait à Nouakchott, le 27/04/2026

Les participants à la Table ronde de haut niveau sur le thème « Engagements politiques pour accélérer la mise en œuvre de l'Accord BBNJ et de l'objectif 30x30 de Kunming-Montréal en Afrique de l'Ouest ».